



## Compte Rendu du Conseil Municipal du 20 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt du mois de janvier à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire,

Présents : M. LE CLOIREC Alain, Mme LABONNE-NOLLET Laurie, M. BERDAGUE Patrick, Mme MORIN-DESMURS Michèle, MM. DESCHARNE Samuel, Pierre PLATHEY, Mmes MATHUS Véronique, BOUCLIER Florence, CLEMENT Nathalie, M. DELANGLE Sylvain, Mme MUNCH Armelle, M. LAROCHE Daniel.

Procurations : M. Georges BUSSEUIL à M. DESCHARNE Samuel, M. CLEMENT Pascal à M. LAVENIR Christian, Mme MARTINOT Noémie à M. BERDAGUE Patrick.

Absents excusés : M. BENCADI Karim, Mmes BRZEZINSKI Marie-Anaïs, DELANGLE Sylvie.

### Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Patrick BERDAGUE est désigné secrétaire de séance.

### Approbation du compte rendu de la séance du 13 décembre 2021 à l'unanimité

#### Compte-rendu des décisions prises par le Maire

Droit de préemption :

Il n'est pas fait usage du droit de préemption sur les biens situés :

- 65 Rue Centrale
- 8 rue de Gothard
- 34 rue de la Gare

#### Prévisions budgétaires

En vue de la clôture du BP 2021 et l'élaboration du BP 2022, Monsieur le Maire rappelle les restes à réaliser pour chaque budget.

Budget Commune : 296 109,27 €

- Participation OPAC : 5 000 €.
- Matériel voirie non dépensé : 1 363,80 €
- Chapelle Sainte Avoye : 32 000 €
- Jeux aire de loisirs : 6 679,74 e
- Menuiseries centre administratif : 77 000 e
- Menuiseries 8 rue de la Gare : 16 000 €
- Menuiseries logement Lamartine : 31 200 €
- Cimetière : logiciel et colombarium : 12 071,80 €
- Banque accueil mairie et divers : 35 000 €
- Programme voirie : 79 793,93 €

Budget assainissement : 82 341,60 € de dépenses et recettes : 39 270 €

- Station Gothard (collecteur Bourgogne) : 27 000 € (D) et 10 900 € (R)
- Schéma directeur : 55 341,60 € (D) et 28 370 € (R).

Budget camping : pour les toitures HLL 87 970,55 € de dépenses et en recettes : 63 251 €

Budget eau : seules les recettes ayant été votées par opération seront reportées : 38 610 €

### **PETR - convention de service commun - n°2022/01**

Monsieur le Maire rappelle que les demandes d'urbanisme (permis, déclaration...) sont instruites par le PETR du Pays Charolais Brionnais. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la dématérialisation de l'instruction des autorisations du droit des sols est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants. Le service urbanisme du PETR du Pays Charolais Brionnais met en place un fonctionnement nouveau ainsi qu'une solution de « saisine par voie électronique » (SVE) via un guichet unique en ligne ouvert au public. Cette solution et ce fonctionnement nouveau s'appliquent à toutes les communes adhérant au service.

Permettre le dépôt dématérialisé des demandes et assurer leur instruction de la même manière n'interdit pas aux pétitionnaires de déposer un dossier papier en mairie.

C'est toute la chaîne de l'instruction à partir de la mairie qui est obligatoirement dématérialisée.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de service commun avec le PETR du Pays Charolais Brionnais pour l'instruction :
  - des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols,
  - du volet accessibilité des autorisations concernant les établissements recevant du public (ERP),
  - pour l'utilisation du SIG mutualisé.

### **Questions diverses**

Compte-rendu des commissions municipales et du CCAS.

#### **Commission communication, tourisme**

- sondage des conseillers pour savoir qui regarde tv brionnais pour savoir si la Commune signe une convention d'adhésion sur 3 ans d'un coût de 5 000€ par an.
- la lettre d'info sera distribuée la semaine prochaine par le personnel de la commune.

#### **Commission vie associative- culture-sports**

- prévoir réunion avec les associations pour les subventions 2022.
- prochain spectacle le 17 février.

#### **C.C.A.S.**

- suite à la réunion du CCAS il a été décidé de distribuer aux personnes de la clayette qui sont à l'EHPAD de la Clayette et Bois Sainte Marie les 43 paniers garnis restant.
- projet d'organisation d'une journée animation pour les enfants le 16 avril à l'aire de loisirs.

#### **Commission finances**

- réunion avec la Trésorière de Charolles lundi 31 janvier suite à la fermeture de la Trésorerie de Chauffailles.
- prochaine réunion commission finances le 14 mars 2022 à 19 h pour budget 2022.

### Commission travaux - fleurissement

- les villas de l'OPAC seront terminées le 1 mai 2022.
- les travaux d'eau et assainissement commenceront le 1 février.
- réunion avec Veolia sur les risques autour de la station d'épuration.

### Autres points évoqués :

- le chauffage de l'Eglise : il faut attendre la modification du détenteur de gaz par GRDF
- situation sur le manque de médecins : le Conseil Départemental a lancé un recrutement car il y a une pénurie de corps médical au niveau national.
- L'avenir de la maison Augros : toute proposition sera la bienvenue.
- Le contrat avec la SEMA est résilié mais la ZAC existe toujours, le fonctionnement de la fontaine n'est toujours pas résolu.
- Interrogation sur le remplacement du cheval cabré.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30**